



COMPTE RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 17
représentés : 5
votants : 22
absents : 1

Date de la convocation :
5 octobre 2017

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2017 A 20 HEURES 30

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L2121-09 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

PRESENTS :

Kévin SUBRENAT, Maire ;
Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, Laurent VILLARD, David VIELLE, adjoints au Maire ;
Sandrine BONNEAU, Dominique CAYRON, Claude BOSSUET, Laurence LAVEAU, Nadine MAGNE,
Jacques RAYNAL, Patrick ROJO-DIAZ, Marianne LANTIGNAC, Anny MICHAUD, Noël LASSERRE,
Dominique PIERRE, Nicolas MUZOTTE conseillers municipaux

ABSENTS :

Jérémy HOAREAU

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mylène ROUDAUD donne procuration à Jacques RAYNAL
Michel RATON donne procuration à Catherine LABARRERE
David POIREAU donne procuration à Kévin SUBRENAT
Maurice PIERRE donne procuration à Dominique PIERRE
Gilbert DODOGARAY donne procuration à Noël LASSERRE

SECRETAIRE DE SEANCE : David VIELLE

Le maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h30.

Les cinq pouvoirs sont listés.

Le secrétaire de séance est désigné en la personne de David VIELLE.

Approbation à l'unanimité du procès verbal du dernier conseil municipal du 06/07/2017.

M. LASSERRE précise que les élus de l'opposition ont reçu les notes des délibérations ce jour en début d'après-midi, ce qui laisse un délai très court pour en prendre connaissance. Le Maire répond que tous les élus, y compris ceux de la majorité ont reçu les documents de travail tardivement à cause de la difficulté de réunir un Comité technique et donc de préparer certaines délibérations qui en découlaient. Ce retard est par conséquent exceptionnel et n'entrave pas le déroulement de la séance tel que prévu par le CGCT.

DÉLIBÉRATION N° 038 10 2017 - DGS – DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. le Maire, Kévin SUBRENAT présente la délibération concernant les décisions.

Louage de choses :

- DEC-2017-002 Bail pour le logement 3 rue Nungesser et Coli, pour un montant mensuel de 376 € payable à compter du 01/09/2017 ;
- DEC-2017-003 Bail partie sud d'un local industriel situé Z.I. Bec d'Ambès, sur la parcelle AA38, pour une superficie de 547 m² du bâtiment, situé sur un terrain comprenant 1.200 m² destiné à un usage de parking, pour un montant mensuel de 1.800 € TTC payable à compter du 01/01/2018.

Perception des indemnités de sinistre :

- Le Trésorier demande à préciser que les indemnités précédemment perçues concernaient le Club House Tennis pour 3.694,88 €, le bâtiment de Scala incendié le 31/12/2016 pour 2.287,28 € et les 3 pagodes volées pour 5.760 €.
- Suite au vandalisme de la Clio des services techniques survenu le 13/12/2016 ... 405,33 €

Dépôts de plainte :

- Le vendredi 18 août 2017 – dégradation de l'aire de jeux place Cachin (brûlures), devis de 480,00 € ;

- Le mardi 29 août 2017 – 2 vitres cassées à l'école maternelle le 29/08, devis de 620,36 € ;
- Le vendredi 1^{er} septembre 2017 – vols des projecteurs et du filet de volley-ball à Cantefrêne pendant les Odyssées, devis total de 4.156,61 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **ACCEPTE** les sommes perçues des indemnités de sinistre.

DÉLIBÉRATION N° 039 10 2017 - DGS – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2016 DE BORDEAUX MÉTROPOLE - COMMUNICATION

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Locales, communication doit être donnée au Conseil par Monsieur le Maire du rapport annuel d'activités de Bordeaux Métropole et de son compte administratif qui doivent être transmis à cet effet à la commune avant le 30 septembre.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité en revenant sur les projets les plus marquants : la mise en œuvre des nouveaux services, l'extension de la gare St Jean, InnoCampus, la réalisation de l'Arena, l'ouverture de la cité du Vin, l'extension de la ligne C du tramway vers Blanquefort, l'Euro de football en 2016, des programmes d'aménagement de logements sociaux, 0 gaspillage et 0 déchet, labellisation du Programme d'Action de Prévention contre les Inondations, 50.000 logements face à 55.000 hectares pour la nature, Eco quartier innovant sur Bastide-Niel, extension de la rocade, opération d'intérêt Euratlantique, le BHNS etc. Pour plus de détails, il renvoie aux documents eux-mêmes consultables sur le site internet dédié : rapportactivite.bordeaux-metropole.fr, dont le lien avait été communiqué aux conseillers.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité et du Compte administratif 2016 de Bordeaux Métropole.

DÉLIBÉRATION N° 040 10 2017 - FINANCES – BUDGET DE LA VILLE 2017 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire précise que les parcelles de Lansac ont été rétrocédées et qu'il convient de valoriser comptablement ce bien foncier estimé par les domaines à 24 570 €.

Après avoir entendu les propositions du rapporteur concernant les virements de crédits de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **PRÉLEVER** sur les crédits ouverts des Dépenses Imprévues de la Section de Fonctionnement au compte 022 les sommes figurant ci-dessous, afin de couvrir les crédits insuffisants destinés à financer le Fond de Péréquation InterCommunal (FPIC) ;
- **CRÉDITER** les sommes nécessaires en opérations d'ordre de transfert entre sections pour prendre en compte ;
- **RÉGULARISER** par la présente décision, les écritures d'ordre en crédits supplémentaires de la SECTION d'INVESTISSEMENT, pour inscrire l'acquisition des parcelles de Lansac Nord (AM315, AM316 et AM318), dans le patrimoine communal, au titre de la valeur vénale du bien estimé par les domaines ;
- **ADOPTER** la décision modificative n° 2 du Budget 2017 de la commune, comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
BP	5 915 193,45 €	BP	5 915 193,45 €
<i>IMPUTATION ET LIBELLE</i>		<i>IMPUTATION ET LIBELLE</i>	
CREDITS OUVERTS		CREDITS OUVERTS	
023 Virement à la Section Investissement	5 000,00 €	042-722 Travaux en régie	5 000,00 €
Chapitre 011-60632 Achat des plaques de numérotations	1 500,00 €		

Chapitre 014-73925 FPIC	8 500,00 €		
<i>SOUS-TOTAL chap 011</i>	<i>10 000,00 €</i>		
TOTAL DES CREDITS OUVERTS EN SECTION FONCTIONNEMENT	15 000,00 €	TOTAL DES CREDITS OUVERTS EN SECTION FONCTIONNEMENT	5 000,00 €
CREDITS REDUITS		CREDITS REDUITS	
022 Dépenses imprévues	-10 000,00 €		
TOTAL DES CREDITS REDUITS EN SECTION FONCTIONNEMENT	-10 000,00 €	TOTAL DES CREDITS REDUITS EN SECTION FONCTIONNEMENT	0,00 €
TOTAL DE LA D.M. N° 2	5 000,00 €	TOTAL DE LA D.M. N°2	5 000,00 €
TOTAL DU BUDGET	5 920 193,45 €	TOTAL DU BUDGET	5 920 193,45 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
BP	1 676 577,71 €	BP	1 676 577,71 €
IMPUTATION ET LIBELLE		IMPUTATION ET LIBELLE	
CREDITS SUPPLEMENTAIRES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES	
		021 Virement de la Section de Fonctionnement	5 000,00 €
041-2111-OPFI Opération d'ordre patrimonial (Lansac Nord)	24 570,00 €	041-1328-OPFI Opération d'ordre patrimonial (Lansac Nord)	24 570,00 €
040-21318-OPFI Travaux en régie atelier ZI AMBES	5 000,00 €		
TOTAL DE LA D.M. N°2	29 570,00 €	TOTAL DE LA D.M. N° 2	29 570,00 €
TOTAL DU BUDGET	1 706 147,71 €	TOTAL DU BUDGET	1 706 147,71 €

VOTE : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 5 (M.Pierre, G.Dodogaray, N.Lasserre, D.Pierre, N.Muzotte)

DÉLIBÉRATION N° 041 10 2017 – FINANCES – ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 – TARIFICATION

La commune a établi un certain nombre de tarifs pour les services rendus à la population qu'il convient de réévaluer annuellement en fonction de la situation des services concernés.

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir en vigueur les tarifs appliqués au cours de l'année scolaire 2016/2017 pour l'année scolaire 2017/2018 qui s'établissent comme suit :

TARIFS TRANSPORT SCOLAIRE		
	2016/2017	2017/2018
Vignette mensuelle	7,00 €	7,00 €
Ticket journalier	0,80 €	0,80 €

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE		
QUOTIENT FAMILIAL EN €	2016/2017	2017/2018
A : 1 à 500	0,50 €	0,50 €
B : 501 à 700	1,60 €	1,60 €
C : 701 à 850	2,00 €	2,00 €
D : 851 à 1 000	2,40 €	2,40 €
E : à partir de 1 001	3,00 €	3,00 €
Adultes	4,00 €	4,00 €
Tarif extérieur	3,50 €	3,50 €

TARIFS DU POLE ENFANCE JEUNESSE

TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE

QUOTIENT FAMILIAL EN €	2016/2017			2017/2018		
	Matin	Soir	Matin +repas +soir	Matin	Soir	Matin +repas +soir
A : 1 à 500	0,50 €	1,00 €	2,00 €	0,50 €	1,00 €	2,00 €
B : 501 à 700	1,00 €	1,70 €	4,30 €	1,00 €	1,70 €	4,30 €
C : 701 à 850	1,40 €	2,30 €	5,70 €	1,40 €	2,30 €	5,70 €
D : 851 à 1000	1,70 €	2,70 €	6,80 €	1,70 €	2,70 €	6,80 €
E : à partir de 1001	2,00 €	3,00 €	8,00 €	2,00 €	3,00 €	8,00 €
Tarif extérieur	2,70 €	3,70 €	9,90 €	2,70 €	3,70 €	9,90 €

TARIFS A.L.S.H.

QUOTIENT FAMILIAL EN €	2016/2017			2017/2018		
	Mercredi avec repas	Mercredi sans repas	Vacances	Mercredi avec repas	Mercredi sans repas	Vacances
A : 1 à 500	1,80 €	0,30 €	2,50 €	1,80 €	0,30 €	2,50 €
B : 501 à 700	2,40 €	0,80 €	5,00 €	2,40 €	0,80 €	5,00 €
C : 701 à 850	3,10 €	1,10 €	6,50 €	3,10 €	1,10 €	6,50 €
D : 851 à 1000	3,70 €	1,30 €	7,50 €	3,70 €	1,30 €	7,50 €
E : à partir de 1001	4,50 €	1,50 €	9,00 €	4,50 €	1,50 €	9,00 €
Tarif extérieur	6,50 €		12,00 €	6,50 €		12,00 €

TARIFS MULTI ACCUEIL

TARIFS A L'HEURE		
composition de la famille	Le tarif plancher sera appliqué en cas d'urgence	
	Minimum de 0,30 €	
	2016/2017	2017/2018
1 enfant	0,06%	0,06%
2 enfants	0,05%	0,05%
3 enfants	0,04%	0,04%
4 enfants	0,03%	
4 à 7 enfants		0,03%
A partir de 8 enfants		0,02%

Taux d'effort basé sur les ressources allocataires CAF

TARIFS VACANCES SPORTIVES

QUOTIENT FAMILIAL EN €	2016/2017				2017/2018			
	du lundi au vendredi		Semaine de 4 j		du lundi au vendredi		Semaine de 4 j	
	5 demi-journées	5 journées	4 demi-journées	4 journées	5 demi-journées	5 journées	4 demi-journées	4 journées
A : 1 à 500	7,50 €	15,00 €	6,00 €	12,00 €	7,50 €	15,00 €	6,00 €	12,00 €
B : 501 à 700	12,50 €	25,00 €	10,00 €	20,00 €	12,50 €	25,00 €	10,00 €	20,00 €
C : 701 à 850	17,50 €	35,00 €	14,00 €	28,00 €	17,50 €	35,00 €	14,00 €	28,00 €
D : 851 à 1000	21,00 €	42,00 €	16,80 €	33,60 €	21,00 €	42,00 €	16,80 €	33,60 €
E : à partir de 1001	25,00 €	50,00 €	20,00 €	40,00 €	25,00 €	50,00 €	20,00 €	40,00 €
Tarif extérieur	30,00 €	60,00 €	24,00 €	48,00 €	30,00 €	60,00 €	24,00 €	48,00 €

TARIFS CENTRE GEORGES BRASSENS		
ADHESION		
Par enfant	2016/2017	2017/2018
Par an	8,50 €	8,50 €
Soirée	3,45 €	3,45 €
Sortie	6,65 €	6,65 €

TARIFS DE LOCATION DE SALLE		
	2016/2017	2017/2018
SALLE GERARD CASANOVA :		
Location du lundi au jeudi		25 €/heure
Jour de location	180,00 €	180,00 €
Week-end	350,00 €	350,00 €
Caution 1 (locaux, matériel)	880,00 €	880,00 €
Caution 2 (nettoyage)	180,00 €	180,00 €
ESPACE DES 2 RIVES :		
Jour de location	680,00 €	680,00 €
Week-end	1 200,00 €	1 200,00 €
Caution 3 (locaux, matériel)	880,00 €	880,00 €
Caution 4 (nettoyage)	180,00 €	180,00 €
Tarif technique	319,00 €	319,00 €
Gobelet consigné	1,00 €	1,00 €
Eau plate	0,50 €	0,50 €
Café	1,00 €	1,00 €
Autres boissons	1,50 €	1,50 €
Autre buvette (bière...)	2,00 €	2,00 €
COURT DE TENNIS :		
Ambésien, tarif à l'heure	3,00 €	3,00 €
Hors Ambès, tarif à l'heure	4,00 €	4,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la tarification de l'année scolaire 2017-2018 comme définie ci-dessus.

VOTE : Pour : 17 Contre : 5 (M.Pierre, G.Dodogaray, N.Lasserre, D.Pierre, N.Muzotte) Abstention : 0

M.Muzotte précise que l'opposition vote contre cette délibération pour protester du fait de la disparition de la tranche F du quotient familial. Encore une fois, les plus défavorisés paieront autant que les autres, ce qui n'est pas socialement acceptable.

DÉLIBÉRATION N° 042 10 17 – FINANCES – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITÉ – ADOPTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
- DÉCIDE de voter le montant de la redevance pour occupation du domaine public pour 2017 suivant la formule retenue : **RODP Travaux RTE = (0.35*533,82)*1,2896 = 240,94 arrondi à 241 €.**
- DIT que ce montant sera encaissé sur le compte 70323 de la commune.

VOTE : Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 2 (D.Pierre, N.Muzotte)

DÉLIBÉRATION N° 043 10 2017 - FINANCES – ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT – MISE EN PLACE - RÉGULARISATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE l'amortissement de cette attribution sur un an, selon le régime des subventions ;
- AUTORISE les écritures comptables permettant la neutralisation des amortissements correspondants via le mécanisme prévu par le décret 2015-1846 du 29 décembre 2015.

VOTE : Pour : 17 Contre : 3 (M.Pierre, D.Pierre, N.Muzotte) Abstention : 2 (G.Dodogaray, N.Lasserre)

DÉLIBÉRATION N° 044 10 17 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme Labarrère explique que le Comité technique, réuni cet après-midi, a donné un avis favorable sur les créations et suppressions de postes détaillés ci-dessous.

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois	
		Création	Suppression
	Collaborateur de cabinet	1	
	Chargée de mission auprès du DGS	1	
Filière Sport	ETAPS principal 1 ^{ère} classe ETAPS principal 2 ^{ème} classe stagiaire	1	1
Filière Administrative	Attaché Attaché principal	1	1
Filière Animation	Adjoint d'animation 32 H/semaine Adjoint d'animation 35 H/semaine	1	1
Filière Patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	1

Vu l'avis du CT en date du 9 octobre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE le tableau des effectifs tel que défini ci-dessus avec les créations et suppressions qui y sont associées.

VOTE :

Pour : 16 Contre : 5 (M.Pierre, G.Dodogaray, N.Lasserre, D.Pierre, N.Muzotte) Abstention : 1 (C.Bossuet)

DÉLIBÉRATION N° 045 10 2017 - CULTURE – ODYSSEES 2017 – DON A LA COMMUNE - ACCEPTATION

Le festival Les Odyssées s'est déroulé le 26 août 2017. Afin de soutenir cette manifestation Monsieur le Maire informe que :

- la société Monnaie souhaite faire don à la collectivité de 1.000 € (mille euros) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le don de 1.000 € (mille euros) ;
- CONSTATE que la recette sera inscrite au budget d'organisation du festival Les Odyssées de la commune.

VOTE : Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 046 10 2017 - URBANISME - PIG – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - AVENUE EUGENE DELACROIX 33810 AMBES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à accorder aux propriétaires du 28 av. E. Delacroix une participation d'un montant de 1 202,05 € TTC ;
- ENGAGE le montant de la subvention et impute la dépense correspondante au compte 204-222 ;
- AUTORISE le versement de l'aide après réalisation des travaux et visite de conformité d'InCité;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 047 10 2017 - URBANISME - PIG – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - RUE JEAN JAURES 33810 AMBES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE à accorder aux propriétaires du 6 rue J. Jaurès à Ambès une participation d'un montant de 764,10 € TTC ;
- ENGAGE le montant de la subvention et impute la dépense correspondante au compte 204-222 ;
- AUTORISE le versement de l'aide après réalisation des travaux et visite de conformité d'InCité ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 048 10 2017 - URBANISME – INSTALLATIONS CLASSÉES - AVIS SUR LE PROJET DE LA SOCIÉTÉ VERMILION D'EXPLOITER UNE AIRE DE DÉCHARGEMENT DE PÉTROLE BRUT ET LA CRÉATION D'UN NOUVEAU BAC DE STOCKAGE DE PÉTROLE - EXTENSION DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE AUTOUR DU SITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable au projet de la société Vermilion d'exploiter une aire de déchargement de pétrole brut et la création d'un nouveau bac de stockage de pétrole.
- **ACCEPTE** l'extension des servitudes d'utilité publique autour du site Vermilion.

VOTE : Pour : à l'Unanimité des élus ayant pris part au vote

Contre : 0

Abstention : 0

5 personnes ne participent pas au vote : M.Pierre, G.Dodogaray, N.Lasserre, D.Pierre et N.Muzotte.

M. Lasserre indique qu'il ne participe pas au vote et il demande que sa décision soit inscrite dans le Procès-verbal.

Lorsque M. Subrenat demande de passer au vote et plus précisément qui vote CONTRE : 5 personnes ne participent pas au vote. Le Maire indique que le conseil est clôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h36.

Le secrétaire de séance, David VIELLE